

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 23 juillet 2019

L'an 2019 et le mardi 23 juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Greneville-en-Beauce sous la présidence de Jean-Louis BRISSON, Maire de Greneville-en-Beauce.

Présents : M. BRISSON Jean-Louis, Maire, M. ALEGRE Guy, Mme BLANCHARD Corinne, M. LEJEUNE Christophe, M. LOISEAU Alain, M. MERLET Bertrand, Mme PEIGNÉ Virginie, Mme SANTERRE Carole.

Absents : M. ARNAULT Patrick, Mme DUBERNAY Karine, Mme GUERIN Dorothée

Pouvoirs : M. BEAUVALLET Jean-Philippe a donné pouvoir à M. LOISEAU Alain
Mme CHAINTREAU Marinette a donné pouvoir à Mme SANTERRE

A été nommé(e) secrétaire : Mme SANTERRE Carole

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 8
- Pouvoirs : 2

Date de la convocation : 18/07/2019

Date d'affichage : 19/07/2019

Actes rendu exécutoire

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers :
et publication ou notification :

Objet des délibérations :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2019,
- Modification du tarif de l'eau
- Acceptation de devis pour le programme d'isolation de bâtiments communaux
- Modification des horaires pendant les fortes chaleurs
- Droits d'enregistrement pour les concessions et cavurnes des cimetières de Greneville et de Guignonville

Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2019

Monsieur BRISSON fait état des dernières délibérations prises.

Le Maire demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées sur le compte-rendu.

Le compte rendu du 2 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

2019-39 : MODIFICATION DU TARIF DE L'EAU

Monsieur BRISSON indique qu'il a constaté avec Madame SANTERRE que le budget de l'eau de la commune est en excédent et propose au Conseil Municipal de diminuer le tarif de 10 % soit une baisse de 23 centimes.

Monsieur BRISSON explique qu'il était prévu une baisse de la consommation d'eau suite aux travaux. La consommation d'eau est finalement restée stable, en conséquence :

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ladite diminution du tarif de l'eau.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

FIXE les tarifs de l'eau comme suit, qui seront applicables à compter de la facturation de 2020 :

- Prix du mètre cube d'eau : 2,07 € HT
- Taxe au compteur : 50 € HT
- Taxe d'accès au service : 55 € HT

2019-40 : ACCEPTATION DE DEVIS POUR LE PROGRAMME D'ISOLATION DE BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente le programme d'isolation des bâtiments communaux, annexe de la mairie, mairie et salle polyvalente de Guignonville.

Les devis ainsi présentés et débattus, **Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

ACCEPTE les devis des entreprises suivantes :

Denis VASSOT	12 rue Robert Rabaud – 45480 Charmont en Beauce	Annexe de la mairie de Greneville	5 810,47 HT soit 6 972,56 € TTC
Menuiserie MESSEANT	17 rue du Colombier – 45480 Outarville	Mairie de Greneville	6 790,92 HT soit 8 149,10 € TTC
Menuiserie MESSEANT	17 rue du Colombier – 45480 Outarville	Salle polyvalente de Guignonville	12 968,57 HT soit 15 562,28 € TTC

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional les subventions nécessaires à la réalisation du projet et de permettre la signature de tous les documents y afférent.

MODIFICATION DES HORAIRES PENDANT LES FORTES CHALEURS

Monsieur BRISSON explique qu'il n'y aura pas de délibération prise ce jour étant donné que l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion ne peut être prononcé qu'à partir d'octobre 2019.

Monsieur BRISSON indique qu'il rédigera une note de service qui permettra de se couvrir en cas d'accident en dehors des horaires dits « normaux ».

2019-41 : FIXATION D'UN DROIT D'ENREGISTREMENT POUR LES CONCESSIONS ET CAVURNES DES CIMETIERES DE GRENEVILLE ET DE GUIGNONVILLE

Monsieur BRISSON rappelle la délibération 2017-18 relative aux droits d'enregistrement des concessions et explique que cette dernière n'est pas assez précise puisque le terme « cavurnes » n'est pas indiqué.

Monsieur BRISSON propose donc de rédiger une nouvelle délibération plus précise concernant les droits d'enregistrements des concessions et cavurnes des cimetières de Greneville et de Guignonville.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de soumettre, à compter du vote de la présente délibération, les actes enregistrés pour les cimetières de Greneville-en-Beauce et de Guignonville à un Droit Fixe d'enregistrement fixé à 25 euros applicables aux acquisitions et aux renouvellements des concessions et cavurnes.

Cette opération d'ordre de paiement est effectuée sur un compte de classe 4.

Questions diverses

Episode de canicule

Monsieur BRISSON indique que la préfecture suggère d'ouvrir l'église pour proposer aux administrés un lieu frais.

Le Conseil Municipal valide l'ouverture des églises sur demande auprès de la mairie pendant la période caniculaire.

Nettoyage de la mare de Guignonville

Monsieur LOISEAU explique les dégâts causés par la plante d'aquarium située dans la mare de Guignonville. De nombreuses algues ont proliféré ce qui est néfaste pour les poissons.

Monsieur LOISEAU suggère d'éliminer et de nettoyer la mare.

Travaux des administrés

Monsieur BRISSON souhaiterait qu'un courrier soit adressé aux administrés afin de leur rappeler que la **déclaration préalable** doit être obligatoirement réalisée avant l'accomplissement de travaux pour permettre à la mairie de vérifier que le projet respecte bien les règles d'urbanisme prévues par la loi ou la réglementation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.

Le Maire,

Monsieur Jean-Louis BRISSON

